

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 7 (1957)

Heft: 4

Buchbesprechung: Au Quai d'Orsay avec Briand et Poincaré, 1913-1926 [Jules Laroche]

Autor: Martin, Paul-E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment ne pas remarquer là aussi une certaine confusion et dans les passages concernant Zimmerwald et ses conséquences, un démarquage, sur plus d'un point, de l'ouvrage excellent d'Olga Gankin et H. Fisher, *The Bolsheviks and the World War?* Il n'était pas sans intérêt de faire une incursion en dehors de l'Internationale proprement dite et de présenter le travail du Bureau Socialiste International, mais le chapitre qui lui est consacré est un peu décousu de sorte qu'on distingue mal les grandes lignes et la continuité de son action sous la direction de Vandervelde et de C. Huysmans. Quelques données intéressantes, mais éparses, sont apportées sur les activités des organisations socialistes annexes, notamment le Comité interparlementaire et l'«Internationale des femmes socialistes». Sur l'organisation internationale des journalistes socialistes, on aimerait en savoir davantage comme d'ailleurs sur de nombreux autres points comme les rapports entre, d'une part, les socialistes et, d'autre part, syndicalistes révolutionnaires et ou coopératistes, dans le cadre de l'Internationale.

Comment conclure autrement qu'en notant que, constamment, l'auteur, pourtant familier avec les protocoles des congrès de l'Internationale et d'autres sources essentielles, n'est jamais parvenu à dominer son sujet, faute d'un point de vue synthétique. De chapitre en chapitre, on reste trop souvent au niveau d'éléments anecdotiques, sans jamais s'élever au-dessus de nombre d'incidents particuliers qui relèvent de la chronique. On ne distingue que très mal les lignes de forces d'une évolution aux aspects idéologiques, politiques, sociaux, d'une évolution pourtant très importante à connaître pour comprendre la première avant-guerre mondiale. A l'insuffisance dans la conception générale de l'étude, s'ajoute cette négligence du contexte historique qui fait apparaître la grande institution socialiste comme isolée, séparée des événements dans lesquels elle s'est pourtant incarnée. Dans la mise au point de détail, quelques erreurs auraient pu être évitées: depuis quand la crise internationale de 1911 fut-elle résolue par une conférence tenue à Agadir? Dans la bibliographie, on peut remarquer des lacunes importantes: l'étude remarquable de Milorad Drachkovitch, *Les socialismes français et allemands et le problème de la guerre*, par exemple, n'y figure pas. L'histoire de la II^e Internationale reste à écrire.

Lausanne

Jean-Pierre Aguet

JULES LAROCHE, *Au Quai d'Orsay avec Briand et Poincaré, 1913—1926.*
Paris, 1957; 232 p., in-8°.

Le volume de souvenirs publié par M. Jules Laroche, ambassadeur de France, contient un chapitre intitulé «Une occasion perdue» qui donne de fort intéressants renseignements sur le différend franco-suisse relatif aux zones franches de la Savoie et du Pays de Gex. Acteur et témoin, M. Laroche explique la genèse de l'article 435 du Traité de Versailles.

Désirant faire figurer dans le traité de paix, avec l'adhésion de la Suisse, la suppression des zones franches de 1815, le gouvernement français accueillit avec faveur les ouvertures de Gustave Ador qui tendaient à obtenir la reconnaissance de la neutralité de la Suisse comme compatible avec l'accession de la Confédération à la Société des Nations. La négociation s'engagea sur ces bases par la recherche, dans chacun des deux pays, des conditions d'un accord.

Sur ces entrefaites, l'évolution des «conversations» entre les Quatre Grands fit apparaître qu'il n'y aurait point de préliminaires de paix, et que le texte du traité serait remis aux Allemands. Ce fut dans ces conditions que la rédaction de l'article 435 fut arrêté entre Gustave Ador et le ministre des Affaires étrangères de la République française. Le projet d'article, emporté par Gustave Ador de Paris à Berne, constatait que le régime des zones franches ne correspondait plus aux circonstances actuelles et qu'il appartenait à la France et à la Suisse «de régler entre elles d'un commun accord, le régime de ces territoires dans les conditions jugées opportunes par les deux pays». Par sa note du 5 mai 1919, le Conseil Fédéral, tout en donnant son assentiment à l'abrogation de la zone neutralisée, faisait les plus expresses réserves quant à l'interprétation des «circonstances actuelles». Il se refusait à se rallier à la suppression de l'institution des zones franches et considérait qu'il s'agissait de régler «d'une façon mieux appropriée aux conditions économiques actuelles les modalités des échanges entre les régions intéressées».

M. Laroche recevant ce texte du ministre de Suisse protesta contre «une interprétation qui tendait à reprendre d'un côté ce qu'on admettait de l'autre». Mais il communiqua la note suisse au Conseil des Cinq. Lord Balfour déclara n'accepter l'insertion de l'article dans les conditions de paix qu'en considération de l'acceptation de la Suisse «telle qu'elle résultait de sa note». Le comte Bonin s'exprima dans le même sens. M. Laroche exposa la situation aux juristes du comité de rédaction. Après consultation de son collègue anglais, Sir Cecil Hurst, le jurisconsulte français Henri Fromageot «déclara que le seul moyen d'en sortir était d'annexer la note suisse à l'article». M. Laroche rédigea dans la suite, avec Fromageot, la contre note du gouvernement français du 18 mai, qui prit place, à la suite de la note suisse, dans l'article 435 du Traité de Versailles.

M. Laroche résume ensuite les longues péripéties de l'affaire des zones. En terminant, il se demande si la France n'aurait pas obtenu satisfaction devant la Cour permanente de Justice internationale de La Haye «si nous avions accepté l'arbitrage *avant* d'effectuer, *proprio motu*, le transfert de la douane à la frontière».

Genève

Paul-E. Martin